

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

**A : M. Jean-Marc Robitaille                    M. Marc Campagna**  
**Mme Nathalie Bellavance                M. Frédéric Asselin**  
**M. Daniel L'Espérance                    M. Clermont Lévesque**  
**Mme Marie-Claude Lamarche            M. Jean-Luc Labrecque**  
**M. Réal Leclerc                            M. Sylvain Tousignant**  
**M. Denis Poitras                            M. Michel Lefebvre**  
**M. Michel Morin                            M. Stéphane Berthe**  
**M. Paul Asselin                             M. Jean-Guy Sénécal**  
**Mme Marie-Josée Beaupré**

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 12 JUILLET 2010 À 19H30** en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (313-07-2010);
2. Adoption de l'ordre du jour (314-07-2010);
3. Consultation publique :
  - 3.1 Règlement numéro 1001-113 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'agrandissement de la zone commerciale 9564-43 montée Masson et carré Masson;
  - 3.2 Règlement numéro 1001-127 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la nouvelle zone 8962-98, de fixer les usages et les normes applicables à cette zone et afin de modifier les usages et les normes applicables à la zone 9062-49 (Boulevard des Plateaux et rue de Plaisance);
  - 3.3 Règlement numéro 1001-128 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la nouvelle zone 8162-31 et pour fixer les usages et les normes applicables à cette zone (Projet résidentiel et garderie – intersection nord-est, route 335 et rue Camus);
  - 3.4 Règlement numéro 1001-129 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9862-65, de créer une nouvelle zone 9862-69 et de fixer les usages et les normes applicables à cette nouvelle zone (Boulevard des Rives et rue de l'Île-de-Mai);
  - 3.5 Règlement numéro 1001-130 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajuster les zones bornant l'intersection des rues d'Angora et de la Portneuf et d'y adapter les usages;

3.6 Règlement numéro 1000-019 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et modifié par le règlement numéro 97-29 (secteur Angora);

4. Période de questions;

5. Levée de la séance (315-07-2010).

Donné à Terrebonne, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2010.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
12 JUILLET 2010**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 12 juillet 2010, à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Daniel L'Espérance	Marc Campagna
Réal Leclerc	Clermont Lévesque
Denis Poitras	Jean-Luc Labrecque
Michel Morin	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, et Me Judith Viens, assistant-greffier.

Étaient absents Nathalie Bellavance, Marie-Claude Lamarche, Frédéric Asselin et Michel Lefebvre.

**RÉSOLUTION NO : 313-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 314-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté

**ADOPTÉ**

Le Maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et Monsieur Daniel Sauriol, directeur à l'aménagement du territoire, expliquent les projets de règlements et entendent les personnes qui désirent s'exprimer.

- Règlement numéro 1001-113 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'agrandissement de la zone commerciale 9564-43 montée Masson et carré Masson;
- Règlement numéro 1001-127 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la nouvelle zone 8962-98, de fixer les usages et les normes applicables à cette zone et afin de modifier les usages et les normes applicables à la zone 9062-49 (Boulevard des Plateaux et rue de Plaisance);
- Règlement numéro 1001-128 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la nouvelle zone 8162-31 et pour fixer les usages et les normes applicables à cette zone (Projet résidentiel et garderie – intersection nord-est, route 335 et rue Camus);
- Règlement numéro 1001-129 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9862-65, de créer une nouvelle zone 9862-69 et de fixer les usages et les normes applicables à cette nouvelle zone (Boulevard des Rives et rue de l'Île-de-Mai);
- Règlement numéro 1001-130 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajuster les zones bornant l'intersection des rues d'Angora et de la Portneuf et d'y adapter les usages;
- Règlement numéro 1000-019 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et modifié par le règlement numéro 97-29 (secteur Angora);

**RÉSOLUTION NO : 315-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
12 JUILLET 2010**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 12 juillet 2010 à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Daniel L'Espérance	Marc Campagna
Réal Leclerc	Clermont Lévesque
Denis Poitras	Jean-Luc Labrecque
Michel Morin	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, et Me Judith Viens, assistant-greffier.

Étaient absents Nathalie Bellavance, Marie-Claude Lamarche, Frédéric Asselin et Michel Lefebvre.

L'assistant-greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 9, 16, 23 et 30 juin 2010.
- Le certificat confirmant que les règlements numéros **465** (construction d'un égout domestique sur une partie des rues des Balsamines, Philippe-Chartrand et Ouellette ), **468** (travaux de bordures, de trottoirs, de pavage, de piste cyclable, d'éclairage, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur l'avenue des Grands-Prés, les croissants « C », « D », « E » et « F », (entre la rue des Fleurs et le boulevard Pierre Le Gardeur) et **421** (travaux de construction de bordures, de trottoirs, de pavage, d'éclairage et d'aménagement paysager dans le projet domiciliaire « Domaine du Parc ») sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.
- Le procès-verbal du greffier concernant une correction apportée au règlement de zonage 1001-075 modifiant la grille des usages et des normes applicables à la zone 8669-48 et plus précisément modifier dans les dispositions particulières le chiffre 30 m par 9.14 m pour la largeur de la façade minimale : unifamiliale jumelée 1 ½ étage

**RÉSOLUTION NO : 316-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 317-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Denis Poitras**

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance (316-07-2010);
2. Adoption de l'ordre du jour (317-07-2010);
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juin 2010 et des séances extraordinaires des 14 et 28 juin 2010 (318-07-2010);

**4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Nomination – maire suppléant (319-07-2010);
- 4.2 Lieux où sera tenue la séance ordinaire du Conseil municipal pour les mois d'août, septembre et octobre 2010 (320-07-2010);
- 4.3 Caution en faveur de « Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. » - construction d'une 2<sup>e</sup> glace au Forum de La Plaine, vestiaires et rénovation des aires publiques (321-07-2010);
- 4.4 Nomination – constables spéciaux – application du règlement 309 – mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau (322-07-2010);
- 4.5 Avis de motion – règlement (4000-3) modifiant le règlement sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin d'y inclure les dispositions concernant les ventes de garage (323-07-2010);
- 4.6 Adoption du règlement numéro 476 - acquisition et aménagement du 748, rue Saint-Pierre, pour fins municipales (324-07-2010);
- 4.7 Adoption du règlement numéro 479 – travaux de réfection de toitures et de remplacement d'unités de ventilation de certains immeubles municipaux (325-07-2010);
- 4.8 Adoption du projet de règlement numéro 480 remplaçant le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux (326-07-2010);

- 4.9 Avis de motion – règlement numéro 480 (327-07-2010);
- 4.10 Modification de la résolution numéro 151-04-2010 – changement du nom de la compagnie – servitude – Régie d’assainissement des eaux Terrebonne Mascouche (328-07-2010);
- 4.11 Autorisation – acquisition des lots 4 437 715 et 4 437 716 du cadastre du Québec (4715, rue Angora) pour fins de travaux municipaux et de réaménagement routier et l’élargissement de la rue d’Angora (329-07-2010);

## **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2009 (330-07-2010);
- 5.2 Autorisation – virements du surplus non affecté vers certains surplus réservés (331-07-2010);
- 5.3 Adjudication de soumission – émission d’obligations au montant de 2 850 000\$ (332-07-2010);
- 5.4 Résolution de concordance - émission d’obligations au montant de 2 850 000\$ (333-07-2010);
- 5.5 Résolution de courte échéance - émission d’obligations au montant de 2 850 000\$ (334-07-2010);
- 5.6 Avis de motion - règlement (#111-4) décrétant l’augmentation du fonds de roulement de la ville à un montant de 6 000 000 \$ (335-07-2010);

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – aménagement du parc Les cours du Ruisseau Noir – règlements 396 et 436 (336-07-2010);
- 6.2 Adoption de soumission – entretien préventif – ventilation et chauffage (337-07-2010);

## **7. URBANISME**

- 7.1 Plans d’implantation et d’intégration architecturale (338-07-2010) ;
- 7.2 Adoption du règlement numéro 1001-124 modifiant le règlement de zonage 1001 – augmentation du nombre d’étages maximal et enlèvement des dispositions relatives aux aires d’isolement et à la charte de lotissement applicables aux usages institutionnels de la classe C (utilitaires) dans la zone 8864-95 afin de permettre l’agrandissement du Cégep régional de Lanaudière (339-07-2010) ;
- 7.3 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-113 – agrandissement de la zone commerciale 9564-43 – montée Masson et carré Masson (340-07-2010) ;
- 7.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-127 – créer la nouvelle zone 8962-98 et modifier les usages et les normes applicables à la zone 9062-49 (boulevard des Plateaux et rue de Plaisance) (341-07-2010) ;

- 7.5 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-128 – créer la nouvelle zone 8162-32 à l'intersection nord-est, route 335 et rue Camus – projet résidentiel et garderie (342-07-2010);
- 7.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-129 - agrandissement de la zone 9862-65 et création de la zone 9862-69 - secteur du boulevard des Rives et de la rue de l'Île-de-Mai (343-07-2010);
- 7.7 Adoption du projet de règlement numéro 1001-126 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser dans la zone 0364-99 l'usage institutionnel, classe C-utilitaire et pour permettre spécifiquement dans cette zone l'usage « service d'hôpital » - terrain du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur (344-07-2010) ;
- 7.8 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-126 (345-07-2010) ;
- 7.9 Adoption du projet de règlement numéro 1001-131 modifiant le règlement de zonage 1001 – modification aux dispositions particulières applicables au projet domiciliaire « Parc du Ruisseau Noir » (346-07-2010) ;
- 7.10 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-131 (347-07-2010) ;
- 7.11 Adoption du projet de règlement numéro 1002-004 modifiant le règlement de lotissement 1002 afin de compléter les dispositions applicables à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (remembrement en secteur de revitalisation des artères commerciales) (348-07-2010) ;
- 7.12 Avis de motion – projet de règlement numéro 1002-004 (349-07-2010) ;
- 7.13 Adoption du règlement numéro 1000-019 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 – ajout d'une nouvelle zone prioritaire de développement pour le secteur Angora et un nouveau lien routier de ce secteur, en conformité avec le schéma d'aménagement (350-07-2010) ;
- 7.14 Adoption du règlement numéro 1001-130 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajustement des zones bornant l'intersection des rues d'Angora et de la Portneuf et d'y adapter les usages (351-07-2010) ;
- 7.15 Autorisation au greffier – remise de la lettre de garantie bancaire – démolition du bâtiment commercial sis au 1895, chemin Saint-Charles – selon l'article 40 du règlement 449 (352-07-2010) ;

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Autorisation de signature – protocole d'entente – utilisation des locaux et des plateaux du Collège Saint-Sacrement et des plateaux municipaux (353-07-2010);
- 8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (354-07-2010);
- 8.3 Adoption de soumission – aménagement des parcs-écoles de l'Orée-des-Bois et du Boisé – lot 4 (355-07-2010);

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Dépôt du rapport « Programme d'équité salariale du personnel cadre, brigadière et personnel non syndiqué » et versement de la rétroactivité (356-07-2010);

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Autorisation – installation de signalisation (357-07-2010);

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'Auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Terrebonne, Ville de Terrebonne, le lundi 9 août 2010, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (358-07-2010).**

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 318-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juin 2010 et des séances extraordinaires des 14 et 28 juin 2010 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 319-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**QUE** Monsieur le conseiller Paul Asselin soit nommé maire suppléant pour la période du 13 juillet au 8 novembre 2010.

Lorsque le maire est absent, que Monsieur le conseiller Paul Asselin soit autorisé à signer ou endosser conjointement avec le trésorier les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat etc.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 320-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** la séance ordinaire du Conseil municipal pour les mois d'août, septembre et octobre 2010 se tienne respectivement aux endroits suivants :

9 août	Auditorium de l'école des Rives 400, montée Dumais, Terrebonne (secteur Lachenaie)
13 septembre	Salle Leclerc / Centre Guérin 6900, rue Guérin, Terrebonne (secteur La Plaine)
12 octobre	Gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas 3425, rue Camus, Terrebonne-Ouest

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 321-07-2010**

**ATTENDU QUE** par lettre du 17 juin 2010, Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. demande à la Ville de Terrebonne de cautionner le financement nécessaire dans le cadre de la construction d'une 2<sup>e</sup> glace au Forum de La Plaine ainsi que de quatre (4) vestiaires et la rénovation des aires publiques ;

**ATTENDU QU'**à cet effet, l'organisme Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. a fait parvenir à la Ville de Terrebonne l'Offre de financement proposée pour le Forum de La Plaine ;

**ATTENDU QUE** l'offre au montant de 6,8M\$ se divise comme suit, à savoir :

Montant	Amortissement
4 000 000\$	33 ans, sans dépasser le 26 juin 2043
2 000 000\$	10 ans
800 000\$	6 mois suivant la fin des travaux d'agrandissement (marge de crédit)

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-710-REC du Comité exécutif en date du 30 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

**QUE** la Ville de Terrebonne se porte caution en faveur de Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. pour les montants suivants, à savoir :

1. 4 000 000\$, prêt à long terme remboursable sur une période de trente-trois (33) ans, sans dépasser le 26 juin 2043;
2. 2 000 000\$, prêt à long terme, remboursable sur une période de dix (10) ans;
3. 800 000\$, crédit variable, remboursable au plus tard six (6) mois après la fin des travaux d'agrandissement,

le tout suivant les termes et conditions desdits cautionnements et offre de financement annexés à la lettre en date du 18 juin 2010 de Mme Julie Fraser, directrice de comptes à la Caisse populaire Desjardins Terrebonne.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les actes de cautionnement mentionnés ci-dessus dès qu'ils auront été approuvés par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

#### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 322-07-2010**

Conformément à l'article 16 du règlement numéro 309 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc;

**Il est proposé par Michel Morin  
appuyé par Denis Poitras**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme, pour l'application dudit règlement numéro 309 et la délivrance de tout constat d'infraction en vertu de l'article 147 du code de procédure pénale, les personnes suivantes, employé(es) de la compagnie Sécurité des Deux-Rives ltée :

Sébastien Lamoureux  
Marie-France Excoffon

#### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 323-07-2010**

**Le conseiller Paul Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 4000-3) modifiant le règlement sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin d'y inclure les dispositions concernant les ventes de garage.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 324-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** le règlement décrétant l'acquisition du lot 2 439 073 du cadastre du Québec et l'aménagement intérieur du bâtiment sis au 748, rue Saint-Pierre, pour fins municipales et prévoyant un emprunt n'excédant pas 1 170 000\$, soit adopté sous le numéro 476.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 325-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Marc Campagna**

**QUE** le règlement décrétant des travaux de réfection de toitures et de remplacement d'unités de ventilation de certains immeubles municipaux, soit le centre Guérin, le garage municipal (1051, rue Nationale), le centre Angora, l'édifice Ernest-Séraphin-Mathieu et l'édifice du 3630, rue Émile-Roy, et prévoyant un emprunt au montant de 1 505 000\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 479.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 326-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 480 remplaçant le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 août 2010 à 19h30.

**ADOPTÉ**

## **RÉSOLUTION NO : 327-07-2010**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 480) remplaçant le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

## **RÉSOLUTION NO : 328-07-2010**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution numéro 151-04-2010 autorisant la signature d'une convention entre la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne Mascouche, la Ville de Terrebonne et la compagnie Investissements Morguard Limitée;

**ATTENDU QUE** la compagnie Investissements Morguard Limitée a changé de nomination;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** la résolution numéro 151-04-2010 adoptée le 12 avril 2010 soit modifiée afin de remplacer le nom de la compagnie Investissements Morguard Limitée par « Investissements Carrefour Lachenaie inc. ».

**ADOPTÉ**

## **RÉSOLUTION NO : 329-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

Suivant la recommandation CE-2010-690-REC, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'acquisition de gré à gré des parcelles de lots étant la propriété de M. Gérard Morneau, à savoir les lots numéros 4 437 715 et 4 437 716 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 861,4 m<sup>2</sup>, au montant de 499 000\$, le tout afin de permettre l'exécution de travaux municipaux ainsi que le réaménagement routier et l'élargissement de la rue d'Angora.

**QUE** la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l., soit et est mandatée afin de procéder à la signature des documents requis pour l'acquisition de l'immeuble inscrit sur le réseau MLS 8242291 au courtier Richard Tremblay de Royal LePage des Moulins, conditionnellement à l'adoption d'un règlement d'emprunt, à la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale phase 1 et phase 2 et au dépôt d'un certificat de localisation à jour.

**QUE** la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l., soit et est mandatée également afin d'entreprendre toutes les procédures requises pour l'acquisition de gré à gré dudit immeuble et, à défaut d'entente avec le propriétaire, de procéder à la signification des procédures en expropriation pour l'acquisition des lots numéros 4 437 715 et 4 437 716 du cadastre du Québec aux fins de travaux municipaux décrits ci-dessus et qu'à cet égard l'indemnité d'expropriation soit et est fixée à 499 000\$.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit contrat et tous les documents y relatifs.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 330-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le dépôt par le trésorier du rapport financier de la Ville pour son exercice se terminant le 31 décembre 2009, lequel démontre un excédant des revenus sur les dépenses au montant de 5 740 478\$.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 331-07-2010**

**ATTENDU QUE** le rapport financier 2009 a été déposé au Conseil municipal;

**ATTENDU QU'**il serait souhaitable que des virements soient effectués du surplus non affecté vers certains surplus réservés;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** le Conseil municipal autorise le trésorier à effectuer le virement des sommes suivantes :

Du surplus non affecté vers :

Réserve pour développement économique	77 235\$
Réserve auto assurance	250 000\$
Réserve règlement 2228	1 252\$
Réserve règlement 149	120 635\$
Réserve règlement 179	7 749\$
Réserve assainissement (vidange des boues)	260 000\$
Réserve rénovations d'édifices annuités	100 000\$
Réserve pour engagements	307 448\$
Réserve pour infrastructures annuités	150 000\$
Réserve travaux hygiène du milieu	100 000\$
Réserve fonds de l'arbre	301 032\$
Réserve élections	175 000\$

Réserve fonds de pension	500 000\$
Réserve pour déneigement	500 000\$
Réserve Complexe Sportif (financement)	(150 000\$)
Réserve carrières et sablières	265 750\$

le tout pour un total de 2 966,101\$.

## ADOPTÉ

### RÉSOLUTION NO : 332-07-2010

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt numéros 417, 439, 599, 600, 686, 872, 885, 902, 909, 129, 188, 190 et 398, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 juillet 2010, au montant de 2 850 000\$;

**ATTENDU QU'**à la suite de cette demande, la Ville de Terrebonne a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
<b>Valeurs Mobilières Desjardins inc.</b>	627,000\$	1,30000%	2011
Prix offert : 99,10200	650,000\$	1,75000%	2012
Coût réel : 2,78610%	626,000\$	2,40000%	2013
	649,000\$	2,75000%	2014
	298,000\$	3,10000%	2015
<b>RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.</b>			
Prix offert : 99,30310	627,000\$	1,40000%	2011
Coût réel : 2,81460%	650,000\$	2,10000%	2012
	626,000\$	2,50000%	2013
	649,000\$	2,85000%	2014
	298,000\$	3,00000%	2015
<b>Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.</b>	627,000\$	1,40000%	2011
Prix offert : 99,00500	650,000\$	1,80000%	2012
Coût réel : 2,81585%	626,000\$	2,30000%	2013
	649,000\$	2,75000%	2014
	298,000\$	3,10000%	2015
<b>Marchés Mondiaux CIBC inc.</b>	627,000\$	1,30000%	2011
Prix offert : 99,21000	650,000\$	1,95000%	2012
Coût réel : 2,84172%	626,000\$	2,45000%	2013
	649,000\$	2,85000%	2014
	298,000\$	3,20000%	2015
<b>Financière Banque Nationale inc.</b>	627,000\$	1,50000%	2011
Prix offert : 98,95600	650,000\$	1,95000%	2012
Coût réel : 2,97900%	626,000\$	2,45000%	2013
	649,000\$	2,95000%	2014
	298,000\$	3,15000%	2015

**ATTENDU QUE** l'offre provenant de **Valeurs Mobilières Desjardins inc.** s'est avérée la plus avantageuse;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 2 850 000\$ de la Ville de Terrebonne soit adjugée à **Valeurs Mobilières Desjardins inc.**

**QUE** demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

**QUE** les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et le trésorier.

**QUE** CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 333-07-2010**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, au montant total de 2 850 000\$;

<b><u>Règlements d'emprunt #</u></b>	<b><u>Pour un montant de</u></b>
129	89,300\$
188	455,200\$
190	173,100\$
190 subv. Ren. Urb.	215,100\$
398	348,200\$
417	67,600\$
439	24,200\$
599	7,800\$
600	10,500\$
686	566,600\$
872	177,500\$
885	294,300\$
902	15,100\$
909	405,500\$

**ATTENDU QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 850 000\$.

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 27 juillet 2010.

**QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

**QUE** CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Desjardins Terrebonne, 513, montée Masson, à Terrebonne, (Québec) J6W 2Z2.

**QUE** les intérêts soient payables semi-annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année.

**QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

**QUE** les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et le trésorier.

**QUE** la Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 334-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 850 000\$ effectué en vertu des règlements numéros 129, 188, 190, 398, 417, 439, 599, 600, 686, 872, 885, 902 et 909, la Ville de Terrebonne émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 27 juillet 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt 398, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 335-07-2010**

**La conseillère Marie-Josée Beaupré** donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement décrétant l'augmentation du fonds de roulement de la Ville à un montant de 6 000 000\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

### **RÉSOLUTION NO : 336-07-2010**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement du parc Les Cours du Ruisseau Noir (SOU-2010-84) ;

**ATTENDU QUE** sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1<sup>er</sup> juin 2010 à 11h04, à savoir :

Terrassement Limoges et Fils	601 800,49\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	604 731,76\$
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	699 908,30\$
Pavatech (2633-2312 Québec inc.)	711 009,50\$
Entreprise de Pavage Dion inc.	787 466,79\$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	791 639,78\$
Paysagiste S. Forget inc.	853 324,84\$

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Terrassement Limoges et Fils s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 11 juin 2010 par Mme Kim Descôteaux, architecte paysagiste de la firme Planex ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 11 juin 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-717-REC du Comité exécutif en date du 30 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS**, datée du 31 mai 2010, pour l'aménagement du parc Les Cours du Ruisseau Noir, pour un montant de 533 156,58\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 396 et 436.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0165 révisé et émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 337-07-2010**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien préventif – ventilation et chauffage (SOU-2010-67) ;

**ATTENDU QUE** sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 juin 2010 à 11h01, à savoir :

	Option 1 an	Option 3 ans
Ventilation Létourneau inc.	71 802,05\$	218 169,33\$
Navada ltée	76 213,20\$	220 173,98\$
Opsis, Gestion d'infrastructures inc.	76 447,98\$	236 326,40\$
Les Entreprises de réfrigération LS inc.	109 570,02\$	332 936,38\$
Les Industries Garanties ltée	123 277,46\$	389 922,07\$
M.A. Baulne inc.	136 515,00\$	409 545,00\$
Av-Tech inc.	147 566,00\$	450 786,63\$

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Ventilation Létourneau inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 juin 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-737-REC du Comité exécutif en date du 7 juillet 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **VENTILATION LÉTOURNEAU INC.**, datée du 22 juin 2010, pour l'entretien préventif – ventilation et chauffage, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, pour un montant de 193 284\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0195 émis par l'assistant-trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

## **RÉSOLUTION NO : 338-07-2010**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 22 juin et du 8 juillet 2010;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 22 juin et du 8 juillet 2010 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 54 suivants :

- 1. D10-1679 / 2966, rue de Montpellier / Constructions Martin Cousineau  
Lot 4 286 454 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 2. D10-1559 / 278, rue de Lavours / Construction Serge Rheault inc.  
Lot 4 028 260 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale.

- 3. D10-1794 / 118, rue de Plaisance / Karine Massicotte  
Lot 3 932 877 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 4. D10-1572 / 190, rue de Plaisance / Constructions Louis-Seize et Ass. inc.  
Lot 3 932 889 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

5. **D10-1729 / 3677, avenue des Roseaux / Habitation Clo-Bel inc.  
Lot 4 139 228 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

6. **D10-1766 / 1201, rue de l'Abricotier / Les Constructions Jean-Guy Ouellette inc.  
Lots 3 988 987 et 3 988 996 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

7. **D10-1740 / 27, rue de Bordeaux / Les Développements Domiciliaires Hébert inc.  
Lot 4 436 421 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

8. **D10-1640 / 21, rue de Fronsac / Les Entreprises Yanick Villeneuve inc.  
Lot 4 436 481 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

9. **D10-1654 / 82, rue de Margaux / Construction Ri-Mar inc.  
Lot 4 436 368 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

10. **D10-1737 / 149, rue de Margaux / Les Développements Domiciliaires Hébert inc.  
Lot 4 436 393 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

11. **D10-1650 / 154, rue de Margaux / Les Constructions Jean Brunet inc.  
Lot 4 436 440 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

12. **D10-1743 / 245, boulevard des Braves / Claude Morin  
Lot 2 438 337 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition d'abattage d'arbres situés en cour latérale avant de la propriété, telle que déposée par le requérant, conditionnellement à leur remplacement par deux (2) lilas japonais en cour arrière.

13. **D10-1816 / 1111, rue Brière / Michel Charbonneau  
Lot 2 916 035 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres telle que formulée par le demandeur.

14. **D10-1625 / 221, rue Chapleau / France Colpron  
Lot 2 440 160 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition déposée par la requérante pour le changement de couleurs du parement en façade.

15. **D10-1322 / 57, rue Laurier / Chantal Deslongchamps  
Lot 2 441 950 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour l'installation d'une clôture en cours arrière et latérales.

16. **D10-1704 / 746, rue Saint-Jean-Baptiste / François Paul Croteau  
Lot 2 441 852 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres telle que formulée par le demandeur.

17. **D10-1841 / 823, rue Saint-Pierre / 9107-5713 Québec inc.  
Lot 2 439 035 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte, en remplacement de la résolution # 556-11-2009 :

- le plan réalisé par Bergeron Bouthillier, architectes, pour la rénovation extérieure du bâtiment, et ce, conditionnellement au maintien du revêtement d'aluminium présent sur la fausse mansarde du bâtiment.

**18. D10-1616 / 3720, chemin Saint-Charles / Claude Lapierre  
Lot 1 948 394 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan réalisé par Les Architectures Gosselin pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment.

**19. D10-1651 / 1365, Grande Allée / International Néon  
Lot 4 288 545 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour un bâtiment commercial, le nouveau plan des élévations et le nouveau plan concept d'affichage mural tels que présentés au devis réalisé par International Néon pour les locaux adjacents au Métro.

**20. D10-1684 / 1415, Grande Allée / Daniel Provencher  
Lot 3 382 780 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte les plans suivants pour un bâtiment commercial :

- le plan concept d'affichage mural du commerce Familiprix;
- le plan concept de l'affichage sur pylône, conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager détaillé;

**et refuse**

- le plan concept d'affichage directionnel, et ce, compte tenu de l'article 297 du règlement de PIIA # 1005, lequel stipule que les enseignes doivent s'intégrer et s'harmoniser à l'architecture du bâtiment,

le tout tel que présenté au devis réalisé par Enseignes Pattison, sous réserve des conditions décrites ci-dessus.

**21. D10-1712 / 1740, chemin Saint-Charles / Daniel Provencher  
Lot 2 914 074 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan technique démontrant un projet d'affichage, tel que soumis par le demandeur.

**22. D10-1823 / 5850, rue des Colombes / Laurent Girouard  
Lot 1 886 192 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

**23. D10-1673 / 1541, rue Deslongchamps / Jacques Fortin  
Lot 1 889 835 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 24. D10-1700 / rue Durivage / Isabelle Lachance  
Lot 2 921 844 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale.

- 25. D10-1764 / 14,500, boulevard Laurier / Martin Plante  
Lot 3 487 206 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 26. D10-1720 / 292, rue des Méandres / Les Constructions  
Guy Gagnon inc.  
Lot 3 982 686 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 27. D10-1627 / 365, rue du Milan / Andrew Taylor  
Lot 2 918 602 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 28. D10-1658 / 2280, rue de Nevers / Frédéric Bellemare  
Lot 3 316 237 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 29. D10-1750 / 1365, rue des Ormes / Robert Ouimet  
Lot 2 440 907 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 30. D10-1760 / 3040, rue Saint-Jean / Michel Monette  
Lot 1 890 958 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 31. D10-1724 / 660, rue de Saint-Malo / Sylvie Labbé  
Lot 2 916 574 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 32. D10-1826 / 250, rue de Vérone / Normand Harvey  
Lot 2 441 425 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 33. D10-1736 / 1575, rue de Verviers / Robert Aubut  
Lot 2 123 316 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 34. D10-1942 / 2942, rue de Montpellier / Constructions  
Martin Cousineau  
Lot 4 286 450 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 35. D10-1857 / 767, rue du Rubis / Josée Beauchemin  
Lot 4 473 063 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 36. D10-1843 / 153, rue du Sanctuaire / Jacinthe Lemire inc.  
Lot 3 302 679 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 37. D10-1778 / 34, rue de Fronsac / Les Constructions Jean  
Brunet inc.  
Lot 4 436 472 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale, conditionnellement à l'ajout d'une souche complétant le massif du foyer et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

- 38. D10-1791 / 184, rue de Margaux / Construction Ri-Mar inc.  
Lot 4 436 406 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

- 39. D10-1807 / 64, rue de Pomerol / Construction J. Coache inc.  
Lot 4 436 458 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale.

- 40. D10-1903 / 177, rue de Sannois / Jocelyn Dubord  
Lot 4 436 514 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 41. D10-1988 / 57, rue Laurier / Agathe Charbonneau  
Lot 2 441 950 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour l'installation d'une clôture en cours arrière et latérales.

- 42. D10-1904 / 142, rue Léon-Martel / Hugo Valiquette  
Lot 2 439 140 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour l'installation d'une clôture, la modification du balcon et l'ajout d'une piscine.

- 43. D10-1756 / 85, rue Saint-André / Rita McDuff  
Lot 2 439 086 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le devis descriptif visant le remplacement du revêtement extérieur du garage attenant et du mur de l'élévation arrière, réalisé par le demandeur.

- 44. D10-1629 / 157, rue Saint-Joseph / Charline Boily  
Lot 2 441 903 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte les travaux de rénovation proposés par le demandeur, tels que décrits au devis.

- 45. D10-1846 / 231, rue Saint-Joseph / Christian Chapdelaine  
Lot 2 441 929 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation du balcon au 2<sup>e</sup> étage, tel que soumis par le demandeur.

- 46. D10-1669 / 445, rue Saint-Louis / Lionel Bélanger  
Lot 2 440 699 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan soumis par le demandeur pour la réfection de la fondation d'une habitation multifamiliale de 2 logements (classe B).

- 47. D10-1782 / 1050, boulevard des Seigneurs / Daniel Provencher  
Lot 2 442 123 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour l'affichage mural.

- 48. D10-1587 / 2405, rue Edouard-Michelin / Métal Bf  
Lot 2 921 884 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan technique démontrant un projet d'installation d'enseigne, tel que soumis par le demandeur.

- 49. D10-1703 / 2425, rue Edouard-Michelin / Alco Néon  
Lot 2 921 886 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition d'affichage réalisée par Enseignes Métropolitain pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment.

- 50. D10-1849 / 6944, rue des Harfangs / Steve Gagnon  
Lot 1 890 655 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 51. D10-1890 / 4015, rue Jonathan / Sylvain Lauzon  
Lot 2 919 290 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 52. D10-1882 / 141, carré du Marais / Stéphane Lepage  
Lot 2 574 948 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 53. D10-1714 / 1590, rue Migeon / Mathieu Bélanger  
Lot 2 400 248 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur, pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale.

- 54. D10-1370 / 6680, rue Rose-Filato / Claude Roch  
Lot 1 889 514 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan visant l'agrandissement résidentiel sur deux étages et arrière, réalisé par le demandeur.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 339-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, tel que modifié par le règlement 1001-006, afin de permettre l'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière (augmentation du nombre d'étages maximal autorisé dans la zone 8864-95 et enlèvement des dispositions relatives aux aires d'isolement et à la charte de lotissement applicables aux usages institutionnels de la classe C (Utilitaires)), soit adopté sous le numéro 1001-124.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 340-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-113 afin de permettre l'agrandissement de la zone commerciale 9564-43, montée Masson et carré Masson.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 341-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-127 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la nouvelle zone 8962-98 au sud du boulevard des Plateaux et à l'ouest de la rue de Plaisance, afin d'y autoriser les usages d'habitation multifamiliale de 3 à 12 logements ainsi que l'usage institutionnel de classe A, de modifier les usages et les normes applicables à la zone 9062-49, située au nord du boulevard des Plateaux et à l'est de la rue de Plaisance, remplacer les usages commerciaux par les usages d'habitations multifamiliales de 3 à 12 logements ainsi que par l'usage spécifique de garderie et fixer les normes d'implantation applicables dans ces zones pour les usages précités.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 342-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Denis Poitras**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-128 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la nouvelle zone 8162-31 à l'intersection nord-est de la route 335 et de la rue Camus, autoriser dans cette nouvelle zone, les usages d'habitations multifamiliales de 4 et 5 logements ainsi que l'usage spécifique de garderie (6541) et l'usage Institutionnel de classe A. La modification fixe également les normes d'implantation applicables dans cette zone pour ces usages.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 343-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-129 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'agrandir la zone 9862-65 aux dépens de la zone 9862-79 sur le côté est de la rue de l'Île-de-Mai et au sud du boulevard des Rives, afin d'y autoriser les usages d'habitation de classes A et H (unifamiliales et activités d'affaires), d'hébergement de classe D (résidences pour personnes âgées autonomes), institutionnels de classe A (parcs) en remplacement des usages commerciaux, de créer une nouvelle zone 9862-69 aux dépens de la zone 9862-79 sur le côté sud du boulevard des Rives, entre la montée Dumais et la rue de l'Île-de-Mai, afin d'y autoriser les usages d'habitation de classes C et D (3 à 6 logements), les usages institutionnels de classes A et B (parcs et services institutionnels) et l'usage spécifique de garderie en remplacement des usages commerciaux et de fixer les usages et les normes d'implantation applicables à cette nouvelle zone.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 344-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-126 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser, dans la zone 0364-99 (terrain du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur), l'usage institutionnel, classe C- utilitaire, et pour permettre spécifiquement dans cette zone, l'usage « service d'hôpital ».

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 août 2010 à 19h30.

**ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 345-07-2010**

**Le conseiller Jean-Guy Sénécal** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser dans la zone 0364-99 (terrain du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur), l'usage institutionnel, classe C-utilitaire, et pour permettre spécifiquement dans cette zone, l'usage « service d'hôpital », à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

#### **RÉSOLUTION NO : 346-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-131 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, relativement aux dispositions particulières applicables au projet domiciliaire « Parc du Ruisseau Noir » et visant plus particulièrement l'architecture, l'apparence extérieure et les matériaux de revêtement.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 août 2010 à 19h30.

**ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 347-07-2010**

**Le conseiller Daniel L'Espérance** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001, relativement aux dispositions particulières applicables au projet domiciliaire « Parc du Ruisseau Noir » et visant plus particulièrement l'architecture, l'apparence extérieure et les matériaux de revêtement, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

#### **RÉSOLUTION NO : 348-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1002-004 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002, afin de compléter les dispositions applicables à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (remembrement en secteur de revitalisation des artères commerciales).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tiendra à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 août 2010 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 349-07-2010**

**Le conseiller Sylvain Tousignant** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de lotissement 1002, afin de compléter les dispositions applicables à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (remembrement en secteur de revitalisation des artères commerciales), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 350-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et modifié par le règlement numéro 97-29 (secteur Angora), soit adopté sous le numéro 1000-019.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 351-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-130 afin d'ajuster les zones bornant l'intersection des rues d'Angora et de la Portneuf et d'y adapter les usages.

**ADOPTÉ**

## **RÉSOLUTION NO : 352-07-2010**

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a accepté le 8 mars 2010, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 1895, chemin Saint-Charles;

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 10 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P10-0971), les travaux de démolition ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé, selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 30 juin 2010;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le Conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre la garantie bancaire après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal autorise le greffier à remettre la lettre de garantie bancaire au Groupe Phoenix (9182-7220 Québec inc.) ayant une place d'affaires au 6358, 2<sup>e</sup> avenue à Montréal.

**ADOPTÉ**

## **RÉSOLUTION NO : 353-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Collège Saint-Sacrement pour l'utilisation des locaux et des plateaux du collège et des plateaux municipaux à des fins communautaires, récréatives et éducatives selon les termes, le calcul et partage des coûts y mentionnés, le tout suivant la recommandation CE-2010-723-REC du Comité exécutif.

**ADOPTÉ**

## **RÉSOLUTION NO : 354-07-2010**

**ATTENDU** l'adoption, par le Conseil municipal le 13 décembre 2004, de la Politique de reconnaissance aux organismes;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le Conseil municipal reconnait pour un (1) an, soit du 12 juillet 2010 au 11 juillet 2011, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

Association de hockey mineur de Lachenaie	Groupe B
Association québécoise de loisirs folkloriques Rive Nord	Groupe B
Club de l'âge d'or de La Plaine	Groupe B
Club de patinage artistique Odyssée La Plaine	Groupe B
Troupe création danse	Groupe B
Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière	Groupe D
Café de rue Terrebonne	Groupe D
Calacs La Chrysalide	Groupe D
Carrefour familial des Moulins	Groupe D
Échange gardiennage des Moulins	Groupe D
Lé Néo	Groupe D
Parrainage civique Lanaudière	Groupe D
Puits Eau Mali	Groupe D
Société Alzheimer de Lanaudière	Groupe D
Uniatox des Moulins	Groupe D
Cercle des fermières La Plaine	Groupe E
Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités	Groupe F
Coalition antibruit les Moulins	Groupe F
Coopération d'aide à domicile des Moulins	Groupe F
CPE Station enfance des Moulins	Groupe F
Club amical de ballon volant de La Plaine	Groupe G
Club de hockey les Cobras de Terrebonne	Groupe G
Club de tennis de Terrebonne	Groupe G
Club d'ornithologie de la région des Moulins	Groupe G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 355-07-2010**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 4 – travaux d'aménagement pour les parcs-écoles de l'Orée-des-Bois et du Boisé ;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue et ouverte le 5 juillet 2010, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc. 763 988,01\$

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée conforme d'après le rapport préparé le 5 juillet 2010 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-748-REC du Comité exécutif en date du 7 juillet 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Daniel L'Espérance  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 4 – travaux d'aménagement pour les parcs-écoles de l'Orée-des-Bois et du Boisé, pour un montant de 676 844,30\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 435 et 467.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0203 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 356-07-2010**

**ATTENDU** le dépôt du rapport dans le cadre du Programme d'équité salariale du personnel cadre, brigadières et personnel non syndiqué, daté du 28 juin 2010;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-713-REC du Comité exécutif en date du 30 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Michel Morin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte et accepte le dépôt du rapport concernant le Programme d'équité salariale du personnel cadre, brigadières et personnel non syndiqué, daté du 28 juin 2010, et le versement des montants qui y sont prévus.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 357-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2010-671-REC du Comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- Installation de panneaux « arrêt » sur le boulevard Pierre-Le Gardeur, à l'intersection de la rue des Pivoines. Cette recommandation annule et remplace la recommandation numéro CC-2010-03-09/04 ;
- Installation du nom du pont « Sophie-Masson » à son entrée en direction sud dans Terrebonne ;
- Installation de panneaux « chevron d'alignement » (courbe prononcée) sur le rang Charles-Aubert, dans la courbe près du 1902 rang Charles-Aubert ;
- Installation de panneaux « interdiction de stationner » sur la rue Saint-Paul, de la rue Saint-Louis jusqu'à la rue Saint-Michel des deux (2) côtés ;
- Ajout du lignage sur la rue des Laurentides, du début du terrain du 3231, rue des Laurentides, jusqu'au chemin Gauthier. Cette ligne sera parallèle à la ligne de rue et servira pour les piétons ;
- Installation de panneaux « interdiction de stationner » des deux (2) côtés sur le rang Saint-François pour toute la partie située à l'est de l'autoroute 19 ;
- Installation d'un sens unique pour la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Saint-Joseph et Laurier ;
- Installation de bollards pour la piste cyclable située à l'intersection des rues Camus et Jean-Paul-Riopelle ;
- Installation de panneaux « arrêt » sur la rue de Nevers, à l'intersection de la rue de Sardaigne ;
- Installation de panneaux « arrêt » sur l'avenue du Terroir, à l'intersection de la rue de Saint-Émilien.

### **ADOPTÉ**

- 
- Dépôt d'une pétition pour l'aménagement d'un mur coupe son pour le projet Gérard-Leduc;
  - Dépôt d'une pétition pour l'opposition au projet de la piste cyclable derrière les maisons du projet Gérard-Leduc.
-

**RÉSOLUTION NO : 358-07-2010**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---